... ANNÉE. N° 5 MAI-JUIN 189.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé en 1845, par M. le baron du Potet

Organe de la ***Société magnétique de France, paraissant tous les mois***

Directeur : H. DURVILLE

ABONNEMENT : **6** francs par an, pour toute l'UNION POSTALE

Prix du numéro : 50 centimes

ON S'ABONNE à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, à Paris, et dans tous les bureaux de poste

A titre de Prime, l'abonnement est remboursé à ceux qui s'abonnent au bureau du Journal :

Avec les aimants vitalisés du professeur H. DURVILLE; — *Avec* 12 *des anciens numéros du journal;* — *Avec les brochures de propagande et les ouvrages du catalogue de librairie marqués d'un** — *En annonces dans le journal,* jusqu'à concurrence de 6 fr.

Les primes sont remises gratis dans nos bureaux ; elles sont expédiées partout, moyennant 1 fr. 50 pour port et emballage.

Tirage me[illegible] 3.000 Exemplaires

Le service du Journal est fait : *au P[illegible]ent de la République, aux Ministres, aux Sénateurs, aux Députés; au Préfet de police, à la Magistrature debout, à la Magistrature assise; à la presse politique, scientifique, médicale et littéraire de la France et de l'étranger ; etc.*



SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

(Enseignement supérieur libre reconnu par décision du 26 Mars 1895)

Paris, le 25 avril 1895.

M

Le MAGNÉTISME est une force inhérente à la nature de tous les individus. Il possède des propriétés curatives qui en font le plus puissant des moyens de guérison que l'homme ait à sa disposition. Avec certaines connaissances faciles à acquérir, toute personne dont la santé est équilibrée peut guérir ou soulager son semblable; dans le plus grand nombre des cas, LE MARI PEUT ÊTRE LE MÉDECIN DE SA FEMME; CELLE-CI, LE MÉDECIN DE SON MARI ET DE SES ENFANTS.

Le Massage n'est qu'une forme rudimentaire du Magnétisme; mais habilement pratiqué, il rend néanmoins des services très appréciés des malades et des médecins. Combiné avec le Magnétisme, il donne encore de bien meilleurs résultats.

Les Masseurs et les Magnétiseurs sont devenus les auxiliaires indispensables des médecins; et ceux-ci ont besoin que ceux-là possèdent des connaissances techniques et des qualités physiques et morales qui, hélas, leur font trop souvent défaut.

Afin de vulgariser les connaissances indispensables au père et à la mère de famille, pour être réciproquement leur propre médecin; et surtout pour former des Praticiens instruits, la *Société magnétique de France* a organisé une *Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, dont la direction m'a été confiée. C'est une très lourde charge, dont je tâcherai de me rendre digne.

Ouverte en octobre 1893, l'*Ecole* a déjà donné de fort bons résultats. Quarante élèves se sont fait inscrire dès les premiers jours; et le plus grand nombre ont suivi les Cours. Le premier examen a eu lieu en Octobre 1894. Quatre *Diplômes de Magnétiseur-Masseur praticien*, un *Premier* et un *Second Prix d'Instruction théorique et pratique* ont été décernés aux meilleurs élèves, et 29 *Certificats d'inscription* remis aux plus assidus.

L'*École* vient d'être classée parmi les grandes Ecoles supérieures libres; et l'on peut espérer que ses Diplômes auront bientôt la valeur légale qu'ils méritent.

La publication des Cours de l'*École* est commencée. Trois volumes sont parus; et l'espère que cette série d'ouvrages, qui ne comprend pas moins de 15 volumes reliés, illustrés de 7 à 800 portraits, figures, vignettes, etc., sans compter des brochures sur divers sujets, sera achevée dans deux ans.

Quoique les professeurs donnent gratuitement leur concours, les frais de l'*École* — matériel, installation, entretien — sont considérables. La publication des Cours, à elle seule, doit coûter plus de 30,000 francs.

Les Cours sont gratuits, et les élèves ne payent que deux droits d'inscription insignifiants. La Direction de l'*École*, qui ne reçoit aucune subvention, est obligée d'avoir recours à la générosité publique pour mener son œuvre à bonne fin.

En conséquence, elle ouvre une souscription, et prie instamment tous ceux qui s'intéressent au Massage et au Magnétisme de vouloir bien lui envoyer leur offrande.

La Direction accepte les dons en nature — livres pour la *Bibliothèque*, instruments pour le *Laboratoire*, objets divers pour le *Musée*, — et les Dons en espèces. Il est accusé réception des uns et des autres par la voie du *Journal du Magnétisme*.

Espérant que vous voudrez bien prendre part à cette œuvre de haute vulgarisation humanitaire, je vous prie de vouloir bien agréer, M.

Avec mes remerciments anticipés, l'expression de toute ma reconnaissance.

H. DURVILLE

Secrétaire général de la Société magnétique de France, Directeur de l'École.

En raison des vacances pendant lesquelles on lit peu, le *Journal du Magnétisme* ne paraîtra pas en Juillet, Août et Septembre. Il sera tenu compte de ce retard aux abonnés.

A partir d'octobre, le Journal paraîtra avec 32 pages au lieu de 16.

SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

Séance du 27 Avril 1895

(Extrait du Registre des procès-verbaux.)

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. RENAUD.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Communications diverses

M. RENAUD entretient la société d'une observation qu'il fait en ce moment au sujet d'un épileptique.

Le malade avait des attaques presque quotidiennes qui l'affectaient beaucoup, surtout au moral, quand, abandonné par les médecins, il vint prier M. Renaud de le magnétiser dans le but de le guérir, M. Renaud accepta; et quoiqu'il ne soumit le malade qu'à une ou deux séances par semaine, les attaques cessèrent complètement. Le malade accorda bientôt une telle confiance au magnétiseur que celui-ci, même sans le magnétiser, pût lui faire admettre la réalité d'une action puissante à distance. Sous l'influence morale du magnétiseur, le malade se croyait magnétisé à quelque distance qu'il fut de lui. Il y a une huitaine de jours, pendant une partie de la journée où il avait attendu une séance que le magnétiseur trop occupé n'avait pu lui donner, il était énervé, agacé, quand, vers 11 heures du soir, celui ci entra dans la maison avec un ami qui avait passé la journée chez lui. A l'instant même, le malade qui était au lit fut pris d'une violente attaque. Le lendemain, le magnétiseur affirma au malade que c'était le son de sa voix, inattendue à ce moment, qui avait provoqué l'attaque en déterminant chez lui une sorte de surprise; mais que, dans la suite, les attaques n'auraient plus lieu que lorsqu'il le jugerait utile. En effet, il n'en a pas eu depuis.

M. Renaud, constate donc qu'il exerce une action modificatrice sur la marche des attaques; mais il se demande si cette action sera assez énergique pour déterminer la guérison complète.

M. DURVILLE dit que l'épilepsie n'est pas toujours curable, même par le magnétisme, qui est, dans ce cas du moins, le plus puissant des agents thérapeutiques, mais qu'il y a beaucoup d'espoir, en raison de la sensitivité du malade et de la confiance qu'il met en la personne du magnétiseur

M. ROUXEL affime que dans certains cas la confiance seule du malade suffit; et qu'en lui affirmant sa guérison prochaine, autrement dit, en le suggestionnant adroitement, on peut l'obtenir.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 25 mai 1895

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. SUZAINE.

Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Admissions et nominations

Sur la proposition du comité, M le Dr PASCAL, à Toulon, est nommé correspondant d'honneur à l'unanimité.

M. DURIN, présenté par M. Durville, est admis à l'unanimité en qualité de membre adhérent.

Communications diverses.

M. DURVILLE fait avec Mme Vix, une série d'expériences sur les états du sommeil magnétique.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Séance du 29 juin.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. RENAUD.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. DURIN fait une série d'expériences avec Mme Vix.

Conformément à l'usage établi, sauf urgence, la Société n'aura pas de réunions avant le samedi 12 octobre.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
H. DURVILLE

ÉCOLE PRATIQUE de MAGNÉTISME et de MASSAGE

(Enseignement supérieur libre reconnu par décision du 26 mars 1895).

En ce qui concerne l'enseignement théorique et pratique, l'année scolaire 1894-95 est achevé. L'enseignement clinique se continuera sans interruption à la clinique de l'Ecole, le jeudi et le dimanche de chaque semaine, à 9 heures du matin. Les cours de l'année 1895-96 recommenceront dans la première quinzaine d'octobre; et par le nombre toujours croissant des élèves, nous avons déjà la certitude que ceux-ci seront très nombreux. En attendant, nous remercions tous les professeurs du concours aussi dévoué que désintéressé qu'il nous ont accordé depuis la fondation de l'*Ecole* et nous comptons encore sur eux pour augmenter son succès.

Nous avons déjà dit que la presse avait fait un chaleureux accueil à la décision qui classe désormais l'*Ecole* avec les grands établissements de l'enseignement supérieur libre. Indépendamment des journaux que nous avons déjà cités, signalons les suivants :

De la *Chaîne magnétique* du 15 mai :

« CLASSEMENT DE L'ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE. — Nous sommes informés à la dernière heure que, sur avis conforme de l'Académie de médecine et du conseil supérieur de l'Instruction publique, l'*Ecole pratique de magnétisme et de massage*, fondée en 1893, par la *Société magnétique de France*, vient d'être classée parmi les grands établissements de l'enseignement supérieur libre. Les magnétiseurs ne peuvent que se réjouir de cette décision, car elle consacre une fois de plus officiellement leur art tant contesté depuis plus d'un siècle.

« Après le succès du retentissant *Congrès magnétique international* de 1889, celui de la pétition aux chambres de 1891, la reconnaissance du magnétisme et du massage par la loi du 30 novembre 1892, celle du syndicat des magnétiseurs, masseurs par le gouvernement le 30 mai 1893, celle non moins importante de l'*Ecole pratique* que nous signalons plus haut, tel est le bilan du magnétisme et du massage depuis 1889. Magnétiseurs et masseurs, comme on le voit, n'ont pas perdu leur temps depuis cette époque et ont le droit d'en être fiers. »

Signalons encore en leur adressant tous nos remerciements les journaux suivants qui ont publié des notes analogues :

En avril. — Le *Petit moniteur* du 8, le *Monde thermal* du 11, l'*Orient* du 13, la *Ruche sténographique* du 15, la *Géographie* du 18, le *Musée du foyer* (sans date).

En mai. — Le *Messager* de Liège et la *France aérienne* du 1er, le *Journal d'hygiène* du 2, le *Vulgarisateur de la photographie* du 15 ; *Nos tablettes* à Melle, la *Revue spirite*, le *Progrès spirite*, les *Annales de l'électro-homœopathie*, à Genève, l'*Etoile*, à Avignon (sans date).

En juin. — *Le Phare de Normandie*, l'*Initiation* etc. etc.

Souscription en faveur de l'école

Le directeur de l'*École* a reçu les dons suivants :

En matière pour la *Bibliothèque*.	.	129 volumes.
— pour le *Musée*. . .	.	25 pièces.
En espèces : *Listes précédentes*	.	425 fr. 95

M. JOLIVET CASTELET, (livres pour une valeur de) 45 fr. ; M. le capitaine RÉNUCCI, 20 fr. ; HÉLIOTROPE, 3 fr. ; M. AUVINET, 3 fr. ; M. LÉVY, 2 fr. ; M. CLAIRÉ, 1 fr. ; M. MOREAU, 1 fr.

Total au 20 juin . . . 500 fr. 95

M. Renucci fait à la direction de l'*Ecole* le don mentionné ci dessus aux conditions imposées dans la lettre suivante :

A M. Durville, directeur du *Journal du Magnétisme*.

Monsieur le directeur,

Je vous envoie 20 francs pour la souscription que vous avez ouverte dans le *Journal du Magnétisme*.

Mais c'est aux conditions suivantes : 1° Avec ces 20 fr. on achètera pour la *Bibliothèque de l'Ecole pratique de magnétisme et de massage*, *La clé de la vie* et *La vie universelle* de LOUIS MICHEL (de Figanières) ;

2° Ces deux ouvrages seront mis à la disposition de tous les professeurs de l'*Ecole*.

3° Les dits professeurs nommeront entre eux une commission qui devra se prononcer, dans le délai de trois ans, sur cette question : *La révélation de Louis Michel (de Figanières) est-elle de nature à faciliter la connaissance scientifique*, 1° *de tous les magnétismes, de tous les fluides de l'atmosphère terrestre et de tous les fluides universels* ; 2° *de l'origine de la terre, de l'humanité et des esprits désincarnés qui se communiquent aux hommes* ; 3° *de la constitution matérielle, spirituelle et morale de l'homme, du globe et du cosmos vivant et UN ?*

Je n'offre mon obole qu'à ces conditions. Si on ne peut pas les accepter, je vous prie de me les retourner en retenant les frais de poste. Si on les accepte, j'enverrai plus tard, comme seconde obole, tout ce que j'ai écrit sur la valeur de cette révélation, que je considère comme le plus grand monument qui existe dans les archives de l'humanité. Le jugement de la commission des professeurs sera publié dans le *Journal du Magnétisme*. Celle-ci pourra s'adjoindre telles personnes qu'elle jugera convenable pour la seconder dans cette étude.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J.-E. RENUCCI, *capitaine en retraite.*

J'accepte l'offrande de M. Renucci avec d'autant plus de satisfaction que je possède déjà les deux remarquables ouvrages sur lesquels repose sa première condition. Pour satisfaire aux autres, ces ouvrages sont dès maintenant à la disposition de tous les professeurs de l'*Ecole* qui s'intéressent à la *révélation* de Louis Michel (de Figanières) ; et dans le courant de l'année prochaine, une commission sera nommée pour se prononcer sur sa valeur.

Le directeur de l'École,
H. DURVILLE.



50e CONSEIL PRATIQUE

Extrait du *Cours de Pathologie et Thérapeutique magnétiques* professé à l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, par H. DURVILLE.

Contre le Goître.

(Goître simple, Goitre exophtalmique.)

Le *goître* est constitué par l'hypertrophie de la glande thyréoïde, et même de toute la partie antérieure du cou. Il forme une tumeur e volume variable, ordinairemeu t pâteuse et



molle au début, qui prend dans la suite une consistance plus ferme. Quand il a atteint un grand developpement, il comprime les parties voisines et détermine de l'essoufflement, une difficulté dans la déglutition, une altération dans le timbre de la voix.

On désigne sous le nom de *goître exophtalmique* ou *maladie du Bosedow* une forme grave de l'affection qui atteint surtout les hystériques. Elle est caractérisée par une affection des yeux faisant saillie hors des orbites (exophtalmie double), des palpitations du cœur, des battements artériels très prononcés dans la région du cou, dans la tête et même dans l'abdomen ; un essoufflement plus grand, des troubles gastriques et intestinaux, des bizarreries de caractère, etc.

Le goître est une maladie endémique dans plusieurs contrées froides et humides. Son développement est lié à certaines conditions climatériques, météorologiques et hygiéniques, dont le principal élément parait tenir à la nature des eaux potables, chargées de sels calcaires, trop crues ou privées d'oxygène.

Les individus scrofuleux et lymphatiques et surtout les femmes y sont plus exposés. Chez ces dernières, son développement est souvent favorisé par l'apparition des règles chez les jeunes filles et par leur suppression à l'âge critique.

La médecine n'y oppose ordinairement qu'un ensemble de moyens hygiéniques : changement de climat dans un air plus vif, usage d'une eau normale et iodée, nourriture saine ; mais parfois la chirurgie intervient pour l'extirpation de la glande thyréoïde.

Comme tous les engorgements, le goître se modifie rapidement sous l'action du magnétisme, et la guérison complète se fait parfois en quelques semaines. Il suffit de stimuler la région du cou par l'un des moyens suivants ou par plusieurs réunis, quand un seul ne suffit pas.

Magnétisme humain. — Appliquer les mains successivement sur toutes les parties du cou pendant 5 à 10 minutes ; impositions des mains, les doigts dirigés en pointes vers la tumeur, à une distance de 10 à 15 centimètres, pendant le même temps. Frictions traînantes sur le cou, pratiquées doucement d'abord, puis avec plus d'énergie, de haut en bas, en comprimant la tumeur, et sur la poitrine, en suivant le trajet des côtes, de la colonne vertébrale au sternum, afin d'activer la respiration. Passes à grands courants de la tête aux pieds pour terminer.

Une séance de 20 à 40 minutes tous les 2 ou 3 jours suffit pour améliorer rapidement le goitre simple. Pour les formes graves et particulièrement pour le goître exophtalmique, il faut une séance tous les jours au début du traitement. Agir d'abord sur l'ensemble de l'organisme par des passes longitudinales pratiquées lentement de la tête à l'épigastre, puis de la poitrine jusqu'aux extrémités. Applications des mains sur les yeux, sur la poitrine, le cœur, l'estomac et l'abdomen. Frictions traînantes pratiquées avec le pouce sur l'orbiculaire des paupières en partant de la racine du nez, et procéder ensuite comme dans la forme simple.

Auto-magnétisation. — Dans la forme grave, le malade ne peut exercer qu'une faible action sur lui-même ; mais dans la forme simple il peut exercer une action puissante qui est parfois suffisante pour déterminer la guérison. — Appuyer les mains sur les différentes régions du cou ; frictions traînantes, douces d'abord, puis plus énergiques, en comprimant la tumeur, et terminer par des passes longitudinales pratiquées de haut en bas. Séances de 10 à 15 minutes, répétées de 2 à 3 fois par jour.

Aimant. — Dans la forme simple, appliquer deux lames magnétiques sur la région du cou, l'une sur la face antérieure, l'autre sur la face postérieure, pendant 3 à 4 heures, matin et soir, pour exciter. Dans la forme grave, calmer au lieu d'exciter, en appliquant un aimant sur les régions les plus affectées : une lame magnétique sur le front pendant la nuit ; et un plastron magnétique à 3 ou à 4 lames, tantôt sur la poitrine, tantôt sur l'estomac et les intestins.

Moyens auxiliaires. — Bonne hygiène, boissons magnétisées, soit par le magnétisme humain, soit à l'aide du barreau magnétique. Dans la forme grave, compresses sur les yeux, lavages avec eau magnétisée de la même façon.

Exemples de cures

On trouve dans les journaux et ouvrages divers traitant de la thérapeutique magnétique, le compte-rendu d'un nombre assez grand de guérisons de ces cas pour avoir la certitude de l'efficacité du magnétisme. Mialle, dans son *Exposé des cures opérées en France par le magnétisme*, t. 1, p. 408, cite 4 cas. Schoder, un médecin-magnétiseur autrichien, dans un *Recueil abrégé des maladies traitées au moyen du magnétisme*,

Vienne, 1851, cite un cas obtenu dans sa pratique. Le *Journal du Magnétisme*, t. 5, p. 37 ; t. 9, p. 69, cite 3 guérisons obtenues par le commandant Laforgue à Pau. Un autre cas est cité dans le t. 8, p. 616 ; c'est le malade lui-même qui fait la relation de la cure, qui a été obtenue par un magnétiseur très apprécié à cette époque : M. Jules de Rovère. La relation suivante est extraite d'un *Rapport* dans lequel M. Houlet, l'auteur de la cure, est proposé au *Jury magnétique* pour la médaille de bronze :

« Mme Quaine, âgée de trente-cinq ans, d'un tempérament lymphatique, est attaquée d'un goître qui forme, à la partie antérieure du col, une tumeur demi-sphérique, oblongue, irrégulière, bossuée ayant à peu près le volume d'une orange. Cette tumeur est un peu allongée de bas en haut et de gauche à droite. Elle n'est accompagnée ni d'infflammation, ni de changement de couleur à la peau.

« Mme Quaine, qui est depuis peu à Paris· est originaire de Clermont-Ferrand, où cette maladie est presque endémique. Quoique le goître soit souvent héréditaire, nous apprenons que les ascendants de cette dame ont été exempts de cette maladie.

« Aucun traitement n'a été employé contre ce mal, bien qu'il dure depuis plus de douze ans et qu'il ait pris un développement considérable depuis six mois.

« L'augmentation de volume de ce goître ayant déterminé de la gêne dans la respiration, la circulation et la déglutition, de l'altération dans la voix, de l'insomnie, des maux de tête. Mme Quaine se décida enfin à se faire soigner. C'est alors qu'ayant entendu parler des cures magnétiques que M. Houlet opérait, elle s'adressa à lui et fut assez heureuse pour qu'il voulût bien l'entreprendre. Il la magnétisa trois fois par semaine à partir du 23 février dernier. Au bout de quinze jours de magnétisation, le goître diminua sensiblement dans son étendue et son épaisseur, ce qui produisit une modification favorable dans l'exercice des fonctions. Ainsi la malade respirait plus facilement, la lividité de la face, produite par la gêne de la circulation avait disparu ; la voix reprit son timbre ordinaire, les boissons et les aliments passèrent plus facilement.

« Le 5 avril, nous constatons que la collerette de cette dame, qui, à la fin de février, pouvait à peine se boutonner au-devant du goître, se croise maintenant de manière que les bords dépassent de chaque côté de trois centimètres.

« Nous devons ici faire remarquer que la médecine possède aussi dans les préparations iodées un moyen très efficace pour attaquer cette maladie, et que le médecin qui ferait alors de la médecine allopatho-magnétique aurait moitié plus de chance de guérir son malade.

« Nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître un moyen que M. Houlet mit en usage chez cette dame à chaque séance : nous voulons parler du massage de son goître. Cette pratique qui est très usitée chez les peuples Orientaux, consiste à presser, à pétrir, pour ainsi-dire, avec la main les parties auxquelles on veut donner de la souplesse et de la vitalité.

« Il est évident pour nous que les effets résultant de l'emploi de ce moyen salutaire sont en grande partie dûs au magnétisme. » (*Journal du Magnétisme*, t. 13, p. 397.)

LE MERVEILLEUX SCIENTIFIQUE

Le docteur Durand (de Gros) fut toujours un ardent défenseur du magnétisme. Il l'a suffisamment prouvé dans ses ouvrages, travaux remarquables à plus d'un titre, que les magnétiseurs n'ont en général pas su apprécier à leur juste valeur. Dans son dernier ouvrage : *Le Merveilleux scientifique*, in. 8°, Paris, 1894, il s'efforce de démontrer que le magnétisme est tout différent de l'hypnotisme. que c'est une erreur grave de soutenir que celui-ci n'est que celui-là, présenté sous un autre nom, et qu'ils ont une valeur égale. Si, dans certains cas, il accorde quelque valeur curative à la suggestion hypnotique, cette valeur est fort loin d'égaler celle du magnétisme, Pour convaincre nos lecteurs de cette vérité, nous reproduisons le passage suivant de cet ouvrage (p. 219), où il critique sévèrement les expériences du docteur Liébeault.

Le docteur Liébeault fut un adepte convaincu du mesmérisme, ou *Étude sur le Zoomagnétisme*, Paris, 1893, en fait foi. M. le professeur Bernheim, son prosélyte en hypnotisme, mais suggestionniste pur dès le principe et resté tel, je crois, jusqu'à ce jour, entreprit de le gagner à ses opinions exclusives et il y réussit à l'aide d'une expérience qu'il avait proposée à M. Liébault, et dont le résultat parut si décisif à ce dernier, qu'il n'hésita pas à brûler ce qu'il avait adoré. C'est cette expérience qu'il s'agit d'analyser et de juger. Je vais tâcher de le faire en peu de mots.

La clinique du docteur Liébeault était fréquentée par un grand nombre de jeunes enfants qu'il traitait par des passes magnétiques et par l'eau magnétisée, et cela avec le plus remarquable succès. M. Bernheim, témoin de ces résultats, ne voulait y voir qu'un pur effet de suggestion. Mais comment la suggestion pourrait-elle opérer sur des sujets infantiles à la mamelle, dont plusieurs n'étaient âgés que de quelques jours? Et alors surtout que le praticicien, qui ne songeait pas à suggestionner, ne se livrait sur les petites malades à aucune des manœuvres de l'hypnotisation idéoplastique, et se contentrait le plus souvent de leur faire boire son eau magnétisée? J'ignore si M. Bernheim se posa ces difficultés ; s'il en est ainsi, elle n'eurent pas le pouvoir de lui faire changer d'avis. L'esprit des petits enfants recevait, pensait-il, une impression suggestive de M. Liébeault à l'insu de celui-ci ; ils comprenaient, ils devinaient que le médecin voulait les guérir par le moyen de son eau, et alors leur jeune imagination attachait à cette eau la vertu curative qu'elle ne possédait aucunement par le fait, etc., et voilà comment ils étaient guéris.

M. Liébeault ne nous dit pas quels arguments *il* opposa à la prétention de son confrère ; mais il me paraît qu'à cet égard il n'avait que l'embarras du choix. Il pouvait faire observer que la suggestion, entendue comme *elle* l'était par M. Bernheim, c'est-à-dire la suggestion exprimée, la suggestion idéoplastique, ne pouvait agir qu'au moyen d'une coopération intellectuelle et morale du sujet, et que ce n'est pas l'esprit d'un très jeune enfant qui pouvait la fournir. Secondement, il y avait lieu de faire remarquer qu'aucune manœuvre suggestionnelle n'avait été pratiquée à l'égard de l'enfant ; et, troisièmement, que si le jeune malade s'était suggestionné de lui-même par le fait d'avoir pénétré l'intention de son médecin, qui était de le guérir par son eau soi-disant magnétisée, le même effet de suggestion involontaire eût dû se produire également par l'administration de tout autre remède et l'intervention de tout autre médecin, ce qui n'avait pourtant pas eu lieu, les petits malades n'ayant été, suivant l'usage, amenés au magnétiseur qu'après avoir épuisé inutilement les ressources de la medecine ordinaire.

Qu'aurait pu répondre M. Bernheim à ces diverses considérations? En vérité, je ne le vois pas. Quoi qu'il en soit, il persista dans sa thèse et proposa l'arbitrage de l'expérience, du fait, entre lui et M. Liébeault. « Donnez tout bonnement, lui dit-il, de l'eau naturelle à vos enfants à la place de votre prétendue eau magnétisée, et nous verrons si cela change rien au résultat. »

Ce qui fut dit fut fait ; voici maintenant comment le docteur Liébeault nous raconte lui-même cette épreuve dérisoire.

« Comme j'étais sur le point de terminer mes séances, je n'entrepris d'abord par prudence que le traitement de deux enfants affectés, et je m'y pris ainsi : une bouteille d'eau non magnétisée fut mise en vue de tout le monde dans l'appartement ou je recevais les malades.

Après avoir examiné mes jeunes clients, j'annonçais à leur mère que, pour les guérir, j'allais leur remettre une fiole du remède excellent qui était contenu dans la bouteille exposée à leurs yeux. Je disais que c'était un liquide plein de vertu, mais qu'il fallait renouveller tous les jours pour qu'il gardât ses propriétés. J'ajoutai que l'enfant devait en prendre par cuillerées à café chaque demie heure ou chaque heure, à moins qu'il ne fût endormi, et que ce traitement bien suivi il ne pouvait faire autrement que de le rétablir. Et pour qu'il eut le temps d'être suggestionné, je ne me hâtais pas de le congédier.

« On voit par là que je n'eus pour but que de concentrer d'une manière continue l'attention de mes jeunes sujets et de leurs proches sur l'idée de la guérison. Cette idée faisant atmosphère auteur d'eux, les enfants devraient guérir par suggestion, du moment qu'ils seraient ainsi frappés des démarches de leurs parents, de la confiance de ceux-ci à mon égard, et qu'enfin par tous les côtés ils seraient portés à croire aux résultats heureux attendus de la médication à laquelle on les soumettait d'une manière si régulière, et à laquelle tout le monde avait foi (1). »

Suivent 26 observations relatives pour la plupart à de très jeunes enfants, dont un, le nº 5, a 19 jours ; le deuxième le nº 14, 21 jours, un troisième le nº 21, 1 mois et 7 jours ; un quatrième le nº 10, 1 mois et 25 jours ; un cinquième, nº 6, 2 mois et 21 jours ; un sixième nº 7, 3 mois et 9 jours ; un septième, nº 23, 3 mois ; etc. Voici maintenant, d'une manière sommaire, le résultat des 26 traitements, et la conclusion doctrinale que M. Liébeault se croit obligé d'en tirer.

---

(1) *Thérapeutique suggestive*, par le docteur A.-A. Liébeault, in-12. Paris 1891, pp. 255 et 256.

Il commence par une très humble rétractation des opinions émises dans son *Zoomagnétisme*. Sa brochure de 1883. où il exposait un grand nombre de traitements infantiles par la magnétisation proprement dite, en attribuant sans hésitation les résultats favorables obtenus à l'agent mesmérique. Puis il ajoute :

« C'était une grave erreur. La preuve incon-« testable que je me trompais, la voici. C'est « que des 26 observations que je viens de rela-« ter, il découle ce surprenant résultat qu'au « moyen de l'eau pure, sortant de la fontaine, « nullement soumise à des manipulations pour « lui donner des vertus curatives, j'ai obtenu « sur les petits enfants confiés à mes soins et « traités d'après les indications de la théra-« peutique morale indiquées plus haut : 19 « guérisons, 6 améliorations et 1 insuccès re-« latif. »

Eh bien — le docteur Liébéault permettra à son vieil ami de le lui déclarer avec toute la franchise qu'on se doit en matière d'opinions scientifiques — la conclusion tirée des faits constatés me parait tout à fait en désaccord avec ces faits.

Voyons, le docteur Liébeault entend-il vraiment soutenir qu'un bébé de dix-neuf jours ou de vingt-un jours ou d'un mois ou de cinq semaines, ait acquis le développement intellectuel nécessaire pour que la comédie suggestionnelle jouée devant lui put lui imposer, pour qu'en un mot il put interpréter les paroles et les gestes ayant pour but de le persuader que l'eau « venant de la fontaine » était douée de vertus curatives toutes puissantes, et que cette eau merveilleuse était destinée à opérer sa guérison ? Non, mille fois non, il n'est pas possible qu'un médecin aussi expérimenté et aussi judicieux que l'est M. Liébeault ait pu s'arrêter un seul instant à une pareille supposition.

Ce n'est donc pas sur des enfants presque nouveau-nés, qu'il s'est proposé de produire une suggestion qui suppose chez le sujet, non pas seulement un développement intellectuel, mais encore une somme de connaissances acquises qu'on ne peut songer un seul instant à attribuer à ces jeunes êtres. C'est sur l'entourage des petits malades, leurs mères, leurs proches, que le praticien croit avoir dirigé son action suggestionnelle involontaire, comme il le donne d'ailleurs assez clairement à entendre dans les paroles citées ci-dessus. Eh bien, qu'il ait réussi par là à persuader les parents de l'enfant des vertus du remède qu'il leur présente sous l'espèce d'une bouteille d'eau claire, soit ; mais en quoi cela aura-t-il pu amener la guérison du petit malade. Je vous le dirai, moi. En concentrant votre attention, et appelant celle des adultes de l'assistance (de grâce ne parlons plus du malade lui-même, le malade de dix-neuf jours !) sur la bouteille d'eau « pseudo-magnétisée », vous l'avez magnétisée sans le vouloir, cette eau, sachez-le, et vous avez déterminé chez les proches de l'enfant une effusion biomagnétique qui s'est ajoutée à la vôtre pour aller modifier matériellement cette eau, jugée inerte, et lui communiquer le principe médicateur affirmé par les mesmérites. Et vous reconnaissez vous-même qu'il en est ainsi quand vous dites, en employant une heureuse image, que l'idée suggérée par vous aux assistants à « fait atmosphère autour d'eux. »

Permettez-moi de vous soumettre encore quelques argument subsidiaires, très subsidiaires, comme on dit au palais. En admettant par impossible que la mise en scène racontée eut suggestionné l'enfant lui-même, seriez-vous autorisé à en inférer que dans vos traitements « magnétiques » ou « pseudo-magnétiques » antérieurs, la guérison ait eu pareille cause ? Nullement, puisque dans ces traitements antérieurs vous opériez sous l'influence d'une pensée tout autre, dans la conviction de guérir « magnétiquement ». Vous ne songiez donc pas, c'eut été une inconséquence à imposer à l'imagination de l'enfant malade par une simagrée quelconque, et vous le guérissiez pourtant. Et secondement, pour mettre, autant que faire se pouvait, votre expérience a couvert de ces objections, une précaution s'imposait, que vous avez négligée ; à la bouteille d'eau couvée pour ainsi dire durant une longue séance par l'attention intense des assistants dirigée par vous sur ce point, et par la vôtre, il fallait substituer subrepticement une bouteille d'eau venant tout droit de la fontaine ; et alors le résultat eut peut-être été différent.

M. Liébeault a écrit une histoire du général Noizet (que je n'ai pas eu encore la possibilité de lire). Il ne peut avoir manqué d'être frappé de la multitude et de la variété des arguments mis en œuvre par le célèbre disciple de l'abbé Faria pour établir les droits du mesmérisme à côté de ceux du fariisme. Il invoqua notamment les preuves tirées du pouvoir de fascination parfaitement avéré que les serpents, certains autres reptiles, et quelques oiseaux carnivores, exercent sur l'animal dont ils convoitent de faire leur proie. Le loup ensorcèle également la brebis égarée et s'en fait suivre à travers les

bois avec la docilité d'un chien attaché aux pas de son maître. J'ai omis, au chapitre spécial, d'indiquer ce côté des manifestations de la force biomagnétique.

En résumé, je dirai que l'Ecole de Nancy est tout aussi peu fondée à rejeter le biomagnétisme par le motif que la suggestion morale peut reproduire la plupart des effets attribués à cet agent hypothétique, qu'elle le serait à nier les propriétés phisiologiques des agents pharmaceutiques en se fondant sur ce qu'une simple affirmation peut purger et faire vomir comme une vraie purge et un vrai vomitif. C'est du simplisme, comme dit Fourier.

REVUE DES LIVRES (1)

Lettre du docteur J. Dupré sur la vie future au point de vue biologique. Complément du sommaire des éditions de 1887, 1890, 1892, suivie de Notes sur les Rêves et sur les Apparitions. (Théories et faits). par P.-C. Révél. In.-12 de 168 pages. 60 centimes, à la *Librairie du Magnétisme.*

Influence de la lumière zodiacale sur les saisons et sur la variation d'éclat des étoiles. Théorie nouvelle, par P. Jollivet-Castelot. In-8° de 19 pages, 1 fr. à la *Librairie du Magnétisme.*

Magnétisme, Hypnotisme, Somnambulisme, par M. Decrespe. In-16 de 185 pages, 20 cent., chez *Guyot.*

Manuel d'électro-homœopathie et d'hygiène. 1 vol. In-16, relié, à l'*Institut électro-homœopathique* à Genève.

La Science, la Religion et la Conscience. Réponse à MM. Berthelot, Brunetière, Poincaré, Brisson, de Rosny et de Sorrachaga, par le Sar Péladan. In-12 de 98 pages, 75 centimes. chez *Chamuel.*

Les Arts divinatoires. Graphologie, Chiromancie. Physiognomonie. Influences astrales. Petit résumé pratique avec figures, par Papus. In-12 de 49 pages, 1 fr., chez *Chamuel.*

Le Buddhisme. Précédé d'un essai sur le védisme et le brahmanisme, par G. de Lafont. In-12 de xxxvi-272 pages, 4 fr. chez *Chamuel.*

Almanach du magiste pour 1895-96, par Papus et Sédir, 50 centimes, chez *Chamuel.*

L'Extériorisation de la sensibilité. Etude expérimentale et historique, par A. de Rochas. In-8° de viii-250 pages, 7 fr., chez *Chamuel.*

Traité d'Astrologie judiciaire, par Abel Haatan. In-8° de 218 pages, 7 fr. 50, chez *Chamuel.*

El Hipnotismo, el Magnétismo y la Médiumidad cientificamente démostrados, par Arthur d'Anglemont. Traduction espagnole, par J.-J. Cararach. In-16 de 196 pages, 3 francs, à la *Révista de estudios psiologicos* à Barcelone.

Le Satanisme et la Magie, avec une étude de J.-K. Huysmans, par Jules Bois, avec illustrations de H. de Molvost. In-8° à xxvii-427 pages, 8 fr., chez *L. Chailley.*

Pistis-Sophia. Ouvrage gnostique de Valentin, traduit ou copié en francais, avec une introduction par E. Amelineau. In-8° de xxxii-204 pages, 7 fr. 50, chez *Chamuel.*

Guide du Magnétiseur, ou procédés magnétiques d'après Mesmer, Puységur et Deleuze, mis à la portée de tout le monde, indiquant les dangers et les bienfaits du somnambulisme et contenant les instructions sur la manière d'obtenir les apparitions des décédés, etc., par A. Cahagnet. In-12 de 52 pages, 1 fr. chez *Vigot.*

Magie magnétique, ou Traité historique et pratique de fascinations, miroirs cabatistiques, apports, talismans, possessions, envoûtements, sortilège, magie de la parole, correspondance sympathique, nècromancie, etc. par A. Cahagnet, 3e édit. In-12 de 514 pages. 7 fr. chez *Vigot.*

Ich erwachte. Lebens-Zuflaüde im Ienseits. Durch automatisches Schreiben mitgeteilt, par I.-S. Stewart. In-8° de xii-125 pages, chez *Schwetschke und Sohn,* à Braunschweig.

Anatomie et physiologie de la terre. Electricité, magnétisme. Magnétisme humain, avec une planche, par de Faugère. In-8° de 57 pages, 2 fr.

La Vie et l'Ame de la matière. Essai de physiologie chimique. Etudes de dynamochimie, par P. Jollivet-Castelot. In-12 de 199 pages, 3 fr. 50.

Magie. Exotérisme et ésotérisme. L'homme, L'Univers. Dieu. Le Démon. Le plan astral. Elémentals. Elémentaires. Visions de l'auteur. La mort et ses mystéres. L'envoutement. L'astrologie. Le Tarot. La messe diabolique, etc., par J.-G. Bourgeat. In-12 de 160 pages, 2 fr., chez *Chamuel.*

El A B Ç de la Astronomia. par Aymerich, brochure de 32 pages, 50 cent. à la *Irradiacion* à Madrid.

La Télépathie. Quelques phénomènes. Essai en théorie, par Astère Denis. Brochure de 31 pages. Chez l'auteur, à Verviers.

Les Miroirs magiques, par Paul Sedir. In-12 de 72 pages. 1 fr., chez *Chamuel.*

Les plus importants de ces ouvrages seront analysés dans le numéro d'octobre.

(1) Les ouvrages dont deux exemplaires sont déposés au bureau du Journal sont étudiés et analysés. Ceux dont on ne remet qu'un exemplaire sont seulement annoncés.
A titre de commission, la *Librairie du Magnétisme,* envoie tous les ouvrages dont il est rendu compte, franco dans toute l'Union postale, au prix marqué par les éditeurs.

FAITS ET COMMUNICATIONS

Encore la guerre aux magnétiseurs. — M. le docteur Gaston de Messimy nous adresse un long et fort intéressant article : la *Magnétophobie,* ou *la guerre aux magnétiseurs-guérisseurs,* au sujet de la lutte acharnée que font et que veulent faire les syndicats médicaux à tous ceux qui guérissent sans être pourvus du diplôme de docteur en médecine. Cet article



est suivi d'une *Requête* présentée à M. le Ministre de la justice, à la date du 20 mai 1895, par les délégués de l'Union des syndicats médicaux de France et les délégués du syndicat des médecins de la Seine, document extrait du *Bulletin officiel de l'Union des syndicats de France*, n° 11, du 5 juin 1895.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer cet intéressant article faute de place, devant nous contenter de publier la *Requête* de MM. les médecins syndiqués.

Paris, le 20 mai 1895.

Monsieur le ministre,

Se rappelant quelle bienveillance vous avez en maintes circonstances témoignée au corps médical, en particulier, lorsque vous avez accepté d'être le Conseil d'honneur de l'Union des syndicats médicaux de France, les délégués soussignés prennent la respectueuse liberté d'appeler votre attention sur les faits suivants :

Le 26 janvier 1893, la 10e chambre correctionnelle de Paris rendait contre le zouave JACOB, le jugement suivant :

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats que Jacob, sans être docteur en médecine ni officier de santé, reçoit chaque jour, 23, avenue de Mac-Mahon, une cinquantaine de malades qui viennent lui demander de les guérir, persuadés que cet ancien zouave possède dans le regard un fluide magnétique capable de soulager presque tous les maux ; qu'il se borne à pratiquer, en s'entourant d'une certaine mise en scène, des passes magnétiques, imposition des mains, légers attouchements sur le malade placé devant lui sous son regard; qu'il n'ordonne ni médicaments, ni traitements, et se contente de recommander, après avoir assuré la guérison, de s'abtenir de boissons gazeuses, d'éviter de manger la viande et de ne jamais avoir recours aux médecins et aux pharmaciens ;

Attendu que la disposition de l'article 35 de la loi du 19 ventôse an XI est générale et absolue ; que cette loi ne subordonne pas de l'existence de l'infraction qu'elle prévoit à telles ou telles conditions particulières, à telle ou telle prescription ou administration de médicaments, mais qu'elle frappe, abstraction faite de tout remède, de tout traitement pratiqué, tout exercice de l'art de guérir sans diplôme de médecin ou d'officier de santé (arrêt de la cour de cassation du 18 juillet 1884) ; qu'en conséquence, le fait de la part de Jacob, d'avoir hautement émis la prétention de guérir les maladies au moyen d'un fluide qui lui serait propre et traité des malades par ce prétendu fluide qu'il est censé transmettre à l'aide du regard et de l'imposition des mains sans ordonner ni médicaments, ni traitement, tombe indubitablement sous le coup de la loi pénale ;

« Attendu que c'est interpréter d'une façon erronée la « pensée du législateur que de prétendre que la nouvelle « loi sur l'exercice de la médecine..... ne punit pas les « pratiques magnétiques, les seules qui puissent être « reprochées au prévenu ; qu'en effet, il appert des tra- « vaux préparatoires de cette loi que, si le législateur « n'a pas voulu réserver exclusivement aux médecins « les expériences de magnétisme et d'hypnotisme, c'est « à la condition que les profanes resteraient dans le do- « maine des expériences purement scientifiques et n'en- « treraient pas dans celui de la médecine proprement « dite, c'est-à-dire ne se serviraient pas du magnétisme « et de l'hypnotisme pour exercer la profession de « guérir ; » que cette pensée se manifeste nettement dans le rapport du docteur Chevandier à la Chambre des députés, rapport dans lequel, après avoir fait la critique de l'exiguïté des peines de la loi de l'An XI, qui a eu pour effet d'encourager les charlatans, les rebouteux et quiconque prétend tenir d'un don spécial les secrets de guérir, le rapporteur ajoute : « Nous croyons que le moment n'est pas venu d'enlever ces expériences aux profanes et de les confier exclusivement aux médecins ».

Que le rejet par le Parlement de l'article 12 du contre-projet de loi présenté par M. David, qui avait pour but d'atteindre tout particulièrement les hypnotiseurs, ne peut intéresser ces derniers que comme savants à la recherche de phénomènes magnétiques nouveaux et jamais comme guérisseurs ;

Que, d'ailleurs, c'est volontairement que la loi nouvelle ne définit pas les faits qui constituent l'exercice illégal de la médecine, de la chirurgie, de l'art dentaire et de la pratique des accouchements, parce qu'on ne peut indiquer dans un article de loi (rapport du docteur Cornil au Sénat), tous les détails, toutes les formes sous lesquelles se présentent l'exercice illégal et qu'il est préférable de laisser à ce sujet la plus large appréciation aux tribunaux ; que, dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que la jurisprudence fixée par l'arrêt du 18 juillet 1884 soit maintenue même après le 30 novembre 1892, le principe établi absolument compatible avec la loi nouvelle, derrière laquelle Jacob voudrait dès aujourd'hui s'abriter.

Par ces motifs, faisant au prévenu l'application de l'article 466 du Code pénal et de l'article 35 de la loi du 19 nivôse An XI, le condamne à 15 francs d'amende.

Le 18 mai 1894, le Tribunal correctionnel du Mans, rendait cet autre jugement :

Attendu, que de l'information, des débats et des aveux de la prevenue, il résulte que la nommée BRETON (Virginie), veuve BLIN, sans être munie des diplômes exigés par la loi, a exercé habituellement et illégalement la médecine, en faisant des passes magnétiques à des malades placés devant elle, que notamment elle reconnaît avoir donné des soins à dix personnes qui, du reste, en ont déposé à l'audience ;

Attendu, que bien que la prévenue n'ordonnât aucun médicament, elle exerçait manifestement l'art de guérir, en se rendant à domicile chez ses clients à qui elle faisait subir un véritable traitement qui durait parfois plusieurs mois, et qu'elle prescrivait, pour achever la guérison, l'usage des boissons dans lesquelle devait être plongé un barreau aimanté et l'application sur la partie malade de plaques aimantées, instruments qu'elle vendait elle-même aux malades ;

Attendu qu'il est certain que la veuve Blin recevait de ses clients des salaires très élevés :

En ce qui concerne l'application de la peine :

Attendu, qu'il y a lieu pour le Tribunal de faire une distinction au point de vue des faits reprochés à la prévenue et tombant sous l'application de la loi du 19 ventôse, An XI, et ceux régis par la loi du 30 novembre 1892 ;

Qu'en effet, huit des faits délictueux sont, d'après leur date, régis par la loi ancienne abrogée, mais qu'il est de toute évidence que le législateur en disant dans son article 36 que les dispositions de la loi du 19 ventôse, An XI, serait abrogées à dater du jour où la loi nouvelle deviendrait exécutoire, c'est-à-dire un an après sa promulgation, n'a pas voulu entendre que pendant l'année précédant cette date, les faits tombant sous l'application de l'ancienne loi resteraient impunis ;

Qu'il y a donc lieu de retenir les dits faits et de leur faire application de la loi ancienne ;



Attendu enfin que la veuve Blin a déjà été condamnée pour exercice illégal de la médecine et qu'il y a lieu pour le tribunal de se montrer sévère à son égard ;

Par ces motifs :

Vu les articles 35 et 36 de la loi du 19 ventôse, An XI, et 1, 16 et 18 de la loi du 30 novembre 1892, lesquels sont ainsi conçus, etc...

Le tribunal condamne la veuve Blin à la peine de 200 francs d'amende et à celle de huit amendes de 5 francs chacune pour les faits tombant sous l'application de la loi de ventôse.

La condamne aux frais et fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

De ces deux jugements, il ressort que le magnétisme, *appliqué à l'art de guérir*, tombe sous le coup de la loi lors qu'il est pratiqué par toute autre personne qu'un docteur en médecine.

Mais, sur appel de la femme Blin, la cour d'Angers a réformé le jugement du tribunal correctionnel du Mans et jugé autrement :

Considérant, dit la cour d'Angers, que de l'examen du dossier, il résulte que l'inculpée s'est uniquement bornée vis-à-vis des personnes qui sollicitaient ses soins, à pratiquer sur elles, par dessus leurs vêtements, des passes magnétiques, à appliquer sur le bras d'un sieur H.., un barreau magnétique, et à conseiller à la plupart comme boisson, l'emploi d'eau aimantée ;

Considérant, que si, sous l'empire de la loi de ventôse, An XI, qui ne définissait pas l'exercice illégal de la médecine, ces faits pouvaient être réprimés, il n'en saurait être de même depuis la loi du 30 novembre 1892 qui a défini, quoique en termes assez vagues, ledit exercice illégal ;

Considérant, en conséquence, que la veuve Blin, en se livrant sur diverses personnes aux pratiques magnétiques ci-dessus relatés, et en conseillant l'absorption d'eau aimantée, ne saurait être considérée comme ayant exercé un traitement ou prescrit des médications de nature à entrainer contre elle les peines édictées par la loi de novembre 1892. . . . .

Il n'est pas admissible, Monsieur le ministre, qu'un même fait soit considéré ici comme un délit et là comme un acte parfaitement licite.

Si le magnétisme *appliqué à l'art de guérir* était chose permise aux charlatans qui pullulent et exploitent indignement le public, la loi du 30 novembre 1892 cesserait d'être une loi protectrice.

C'est pourquoi nous vous prions instamment, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire fixer la jurisprudence sur ce point. Il importe que la loi soit interprêtée d'une manière uniforme et de telle façon qu'elle sauvegarde les intérêts du public et du corps médical.

Permettez-nous aussi, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer quelle indifférence certains tribunaux apportent dans la répression de l'exercice illégal de la médecine et de vous demander d'attirer l'attention des parquets sur les plaintes qui leur sont adressées par les associations syndicales et qui, trop souvent, restent dans l'oubli.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Les délégués de l'Union des syndicats médicaux de France.

Dr Leblond (Albert), Vice-Président.
Dr Ozenne, secrétaire-général.

Les délégués du syndicat des médecins de la Seine.

Dr Le Baron, président d'honneur.
Dr Savornin, vice-président,
Dr Birabeau, secrétaire-général.

Il y aurait beaucoup à répondre pour refuter ce document dicté par l'esprit de métier ; mais nous nous contenterons de dire aux signataires : — S'il y a des charlatans parmi les magnétiseurs, ils sont certainement moins nombreux que parmi les médecins, car aucune profession n'est aussi honteusement exploitée que la vôtre, et par les vôtres, si ce n'est par vous-mêmes. La médecine devrait être un sacerdoce, mais vos syndicats achèvent de la transformer en un vil et dégoutant métier. Vous trafiquez de la souffrance humaine. Dans votre cabinet, qui se vend comme la boutique d'un épicier, le malade est devenu une marchandise. C'est une vache à lait qu'il faut traire, et surtout qu'il ne faut pas laisser traire par d'autres. Quant à le guérir c'est le moindre de vos soucis. Vous, vous avez besoin de protection, mais le bon médecin n'en a jamais eu besoin, et si une classe de la société devait être protégée, ce serait les malades contre vous; car, charlatans éhontés, d'autant plus dangereux que vous êtes plus diplômés et plus patentés vous êtes leurs plus cruels ennemis. Heureusement que vous ne représentez que l'infime minorité du corps médical et que le plus grand nombre des médecins sont aussi dignes, aussi désintéressés, aussi estimables que vous êtes abjects et méprisables. Votre *requête* ne servira qu'à vous faire apprécier à votre juste valeur.

Vous déclarez la guerre, non seulement aux magnétiseurs qui guérissent les malades que vous êtes incapables de soulager, mais aux malades eux-mêmes que vous voudriez contraindre à se confier à vous. Continuez, et ces derniers continueront plus encore à vous fuir comme vous le méritez.

Poursuites contre les somnambules et les cartomanciennes. — Il manquait un fleuron à la couronne de gloire du préfet de police ; et en fidèle serviteur de la patrie, il a voulu l'acquérir. C'est pour cette raison qu'il a donné des ordres pour que tous les somnambules, cartomanciennes, devineresses et pronostiqueurs soient immédiatement supprimés. En effet, 7 à 800 des susdites dames, sans en excepter de graves messieurs, astrologues et autres devins, ont été cités à la barre de la préfecture de police, 2me Brigade des recherches, pour s'entendre lire les articles suivants du code pénal ainsi conçus :

Art. 479. — *Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement... § 7. Les gens qui font métier de deviner et de pronostiquer, ou d'expliquer les songes.*

Art. 480. — *Pourra selon les circonstances être prononcée la peine d'emprisonnement pendant 5 jours au plus .. § 4. Contre les interprètes de songes.*

Art. 481. — *Seront, de plus, saisis et confisqués... § 2. Les instruments, ustensiles et costumes servant ou destinés à l'exercice du métier de devin, pronostiqueur ou interprète de songes.*

Art. 482. — *La peine d'emprisonnement pendant 5 jours aura lieu, pour récidive contre les personnes et dans les cas mentionnés en l'article 479.*

Et 17 des plus tapageuses, se signalant par une réclame effrénée dans les journaux et des prospectus distribués sur la voie publique, ont été traduites le mercredi 19 juin, devant le tribunal de simple police, pour s'entendre condamner à l'amende et peut-être à la

prison. Sur une fort intéressante plaidoirie de Me Comby, avocat-conseil du syndicat des masseurs et magnétiseurs, que les accusées avaient choisi pour présenter leur défense, le jugement a été renvoyé au 10 juillet.

Le besoin en cette mesure, un peu draconienne, se faisait-il sentir? Certainement non! C'est la loi, dit-on; et quoique les articles invoqués ne soient qu'un reste assez informe de la législation du moyen-âge contre la sorcellerie, on doit les respecter.

Parmi les 8 ou 900 somnambules et cartomanciennes, devineuses, devins en tous genres, sans en excepter les astrologues, qui exercent à Paris, il y en a bien peu qui soient réellement doués des facultés qu'ils annonçent; mais il y en a quelques-uns, une quinzaine peut-être, qui mériteraient le respect de tous, car ils peuvent rendre des services parfois considérables. D'autre part, cette mesure ne servira pas à grand chose, lors même que les articles du code seraient appliqués dans toute leur rigueur. 11 ou 15 francs d'amende, c'est peu de chose; 5 jours de prison, c'est encore peu pour quelques-uns qui tirent de grands bénéfices de cette exploitation. Quelques uns des plus honnêtes ou des plus timorés cesseront d'exercer, mais d'autres plus hardis et plus malhonnêtes en profiteront, car le public, qui a besoin d'espérances, voudra consulter quand même et d'autant plus qu'on le lui défendra davantage. Il le fera alors clandestinement, dans l'ombre, en se faufilant dans une louche boutique de parfumerie ou autre, où il sera volé comme au coin d'un bois.

Il valait mieux laisser les choses en l'état où elles étaient et le public se faire le juge des charlatans qui pouvaient l'exploiter.

La suggestion en matière de testament. — La suggestion n'est pas considérée en France comme en certains pays ; et cela, à juste raison.

Le Tribunal civil de Lyon vient de rendre son jugement dans une affaire de captation d'héritage, qui a occupé de nombreuses audiences.

Au mois de juin 1893 mourait à Lyon, rue Royale, Mme veuve Guindrand, laissant une fortune d'un million, venant de son mari, décédé six mois auparavant. Depuis la mort de M. Guindrand, un sieur Jouve, magnétiseur-masseur, s'était installé chez la veuve Guindrand, avec sa femme. Au dire des parents de Mme Guindrand, ils magnétisaient celle-ci chaque jour, si bien que, six mois après, la veuve mourait, laissant un testament en faveur des époux Jouve, qui s'étaient déjà fait les régisseurs de la fortune de cette femme.

Ces faits sont rapportés par dix témoins qui affirment que, dès que la veuve Guindrand échappait à l'influence de la suggestion, elle traitait les Jouve de voleurs, et d'assassins.

Dans un rapport curieux, le docteur Lacassagne, après avoir rappelé les luttes légendaires des écoles hypnotiques de Paris et de Nancy, déclare que Jouve avait de l'empire sur l'esprit de la veuve Guindrand, qu'il a pu lui suggérer de tester en sa faveur, et que ses manœuvres auraient pu altérer le libre arbitre de la testatrice.

Les avocats des héritiers plaignants demandaient l'annulation du testament pour cause de suggestion. Le Ministère public déclarait que l'enquête ne démontrait pas suffisamment les expériences magnétiques auxquelles aurait été soumise Mme Guindrand. En admettant même l'existence de ces pratiques, en l'état actuel de la science, les tribunaux ne peuvent considérer la suggestion hypnotique comme une manœuvre ou violence entraînant l'insanité d'esprit visée par l'article 1109 du Code civil.

D'un autre côté, les faits de la cause n'indiquent pas que la testatrice soit devenue une chose inerte entre les mains de ses magnétiseurs. Le Ministère public ne trouve pas en l'espèce les preuves scientifiques d'une captation résultant de la suggestion hypnotique. En validant les legs faits aux magnétiseurs, le Tribunal consacrera, dit-il, le principe fondamental de la liberté testamentaire.

Conformément à ces conclusions, le Tribunal a rejeté la demande des héritiers en nullité de testament et a validé celui-ci.

Thèse pour le doctorat. — Le 27 juin, M. Le Maitre, a soutenu devant les professeurs de la Faculté de médecine, une thèse pour le doctorat ayant pour titre: *Des états cataleptiques dans les maladies mentales.*

La Liberté de la médecine. — La pétition remise au Sénat par la *Ligue nationale pour le libre exercice de la médecine* au nom du Congrès de 1893, vient d'être prise en considération, et M. Pauliat a été nommé rapporteur.

Masseurs aveugles. — Dans plusieurs journaux de médecine, il est question depuis quelque temps d'emprunter aux Japonais une pratique que ces derniers apprécient beaucoup.

Au Japon, l'art du massage est presque exclusivement exercé par les aveugles ; et cela pour deux raisons: l'une de convenance ou d'ordre moral, l'autre d'ordre technique. Le sens du tact étant considérablement plus développé chez les sujets privés de la vue, ceux-ci seraient beaucoup plus aptes que ceux qui voient aux subtilités qu'exigent le massage, surtout lorsque le masseur ne néglige rien des procédés du magnétisme. Cette idée a été mise en pratique à Saint-Pétersbourg où il existe une grande école de massage dont le directeur et les professeurs sont aveugles. Il y aurait également une école de ce genre à Edimbourg. Tout au moins les aveugles apprennent à masser, car la direction de l'asile des aveugles fait savoir qu'elle est en mesure de procurer des masseuses parfaitement au courant du métier.

Prime gratuite à nos abonnés

Nous venons de nous entendre avec l'administration du *Clocher Bretòn*, publié à Lorient, sous la présidence de Pierre Loti, de l'Académie française.



Cette revue mensuelle, rédigée par les meilleurs écrivains de Bretagne, à la fois littéraire, artistique et scientifique, sera servie *gratuitement*, pendant six mois à tous les abonnés du *Journal du Magnétisme* qui en feront la demande a M. René Saïb, directeur du *Clocher Breton* à Lorient, en lui adressant en même temps leur quittance d'abonnement du *Journal du Magnétisme* ou une bande à leur adresse.

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux magnético-spirites de l'étranger contiennent la traduction des *Conseils pratiques* de notre directeur. Signalons seulement la *Revista universal de magnetismo*. Dans son numéro de mars, traitement de l'épilepsie ; en avril, traitement du dédoublement de la personnalité ; en mai, le traitement de l'obsession, des impulsions et des hallucinations ; en juin, le traitement de la folie, du délire, du délirium trémens.

Sous ce titre : *Un point de l'histoire du massage en l'Europe*, le *Progrès médical* du 25 mai publie un intéressant article, dont l'objet est suffisamment désigné. Dans un volume paru en 1808 : *Des Eaux thermales d'Aix-en-Savoie*, l'auteur, le docteur Daquin, relate « que ceux qui firent partie de l'expédition de l'empereur Napoléon en Egypte, rapportent que cette méthode (le massage) existait aussi chez ce peuple, et qu'il était mis en usage à la sortie du bain ; on lui a donné le nom de *massement*, et on l'emploie sur celui qu'on veut *masser*, en frottant successivement toutes les parties du corps ». A Aix, dans tous les cas, on frictionne, on masse les malades sous la douche et cette coutume tient, probablement, à la coutume égyptienne ainsi modifiée.

Dans le *Cosmos* du 4 mai, le docteur Ménard publie un long article sur l'*Extériorisation de la sensibilité, de l'envoûtement des transferts*.

Le docteur Dupouy publie dans le *Moniteur de l'Hygiène publique* du 1er juin, une longue étude sur le *Massage*.

« Depuis quelques années, dit l'auteur, la médecine a emprunté aux empiriques la pratique du massage. Et déjà, dans les Académies et les Sociétés savantes — ou non — on en préconise les résultats merveilleux ». Il fait ensuite une description des procédés que l'on croirait empruntée au professeur du massage de l'*Ecole pratique du Magnétisme et de Massage* ; puis il cite des observations rapportées par divers médecins au sujet des résultats obtenus par la méthode sur des cas où l'art médical demeure, trop souvent hélas, sans aucun résultat.

La *Revue d'Andrologie et de gynécologie*, un nouveau journal de médecine, publie un article sur *Le Massage gynécologique dans la métrite parenchymateuse*.

Le Journal des inventeurs publie, dans ses numéros de juin et juillet, un *Aperçu historique sur la doctrine du polyzoisme humain*, d'après les travaux du docteur Durand (de Gros), par le docteur André des Essarts.

A 20 centimes

Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins. — .. Documents recueillis par H. DURVILLE.

La liberté de la médecine. — I, Pratique médicale chez les anciens, par ROUXEL.

Travaux du Congrès de 1893

I. *Compte-rendu des Travaux du Congrès.* Discours. — Discussions. — Réponses aux questions du programme. — Vœux et Résolutions, etc.

II. — *Rapport au Congrès* sur les travaux de la *Ligue* et l'organisation du *Congrès*, appréciations de la Presse, arguments en faveur du libre exercice de la médecine, par H. DURVILLE, délégué du Comité.

III. — *Thèse sur le libre exercice de la médecine*, soutenue en faveur de l'humanité souffrante, par le docteur G. DE MESSIMY.

IV. — *La liberté de tuer, la liberté de guérir.* II. *Le Magnétisme et l'Alcoolisme*, par FABIUS DE CHAMPVILLE.

V. — *La liberté de la médecine.* II. Pratique médicale chez les modernes, par ROUXEL.

VI. — *Le Magnétisme et la maladie sociale*, par BOUVÉRY.

VII. — *Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins.* II. Documents divers, correspondance).

VIII. — I. *L'art médical*, par DANIAUD. — II. *Note sur l'enseignement et la pratique de la médecine en Chine*, par un LETTRÉ CHINOIS. — III. *Extrait de la Correspondance.* — IV. *Articles de journaux.*

IX. — *Sur un cas d'internement arbitraire*, par Mme DERONZIER

ALMANACH SPIRITE ET MAGNÉTIQUE illustré pour 1893

DEBOISSOUZE. — *Guérison certaine du choléra en quelques heures, des fièvres graves, congestions, apoplexie et rage*, 6e édit.

H. DURVILLE. — *Procédés magnétiques de l'auteur*, avec 3 fig. — *Le Magnétisme humain considéré comme agent physique.* — *Lois physiques du magnétisme.* — *Polarité humaine.*

G. FABIUS DE CHAMPVILLE. — *La transmission de pensée.* — *La Science psychique* d'ap. l'œuvre de M. SIMONIN, av. 1 fig. — *Description du sensitivomètre.* Application de l'aimant à la recherche de la sensitivité et au traitement de quelques maladies, avec 3 fig.

ROUXEL. — *Théorie et pratique du spiritisme.* — Consolation à Sophie. L'âme humaine. Démonstration rationnelle et expérimentale de son existence, de son immortalité et de la réalité des communications entre les vivants et les morts.

A 30 centimes

H. DURVILLE. — *Le Massage et le Magnétisme*, sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. *Règlement statutaire* de l'Ecole pratique de Magnétisme et de massage. — *Statuts* du Syndical des masseurs et magnétiseurs de Paris.

LUCIE GRANGE. — *Manuel du Spiritisme.*

LEBEL. — *Essai d'Initiation à la vie spirituelle.*

LETOQUART. *La Médecine jugée* par Broussais, Bordeu, Barthez, Bichat, Stahl, Magendie, Raspail, etc., etc.

LOUVEL. — *Le Trésor du Foyer.*

PELIN. *La médecine qui tue! Le Magnétisme qui guérit.* Le rêve et les faits magnétiques expliqués. *Homo Duplex.*

P.-C. REVEL. — *Esquisse d'un système de la nature*, fondé sur la loi du hasard, suivi d'un essai sur la vie future considérée au point de vue biologique et philosophique. Nouvelle édition.

ROUXEL. — *L'Art d'abréger la vie.*

Manuel-Guide du collectionneur de timbres-poste.

La Graphologie pour tous. — Exposé des principaux signes permettant très facilement à chacun de connaître les qualités ou les défauts des autres par l'examen de leur écriture, etc.

Nota, — Les ouvrages de propagande sont vendus en gros avec les réductions suivantes :

Par 500 exemplaires,	assortis ou non.	50 0/0 de remise.	
100	—	—	40 0/0
50	—	—	33 0/0
25	—	—	25 0/0

PORTRAITS

En photogravure à 20 centimes.

ALLAN KARDEC, BERTRAND, BRAID, CAHAGNET, CHARCOT, CHAMPIGNON, DELEUZE, DURAND (DE GROS), DURVILLE, GREATRAKES, VAN HELMONT, LAFONTAINE, LUYS, MESMER, PARACELSE, PÉTETIN DU POTET, le marquis DE PUYSÉGUR, RICARD, TESTE.

En phototypie, à 1 fr.

(*Collection de la « Irradiacion ».*)

ALLAN KARDEC, J.-M.-F. COLAVIDA, ESTRELLA, C. FLAMMARION, MARIETTA.

Photographies à 1 fr.

CAGLIOSTRO, CAHAGNET, DELEUZE, A. DE GASPARIN, LUCIE GRANGE, VAN HELMONT, LE ZOUAVE JACOB, CH. LAFONTAINE, PARACELSE, DU POTET, DE PUYSÉGUR, RICARD, SALVETTE. —

VUES STÉRÉOSCOPIQUES *à 1 fr.*

SUJETS MAGNÉTIQUES DIVERS : *Poses extatiques.* — Leçons de l' « *Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* ». — *Etc., etc.*

PHOTOGRAPHIES DIVERSES *à 1 fr.*

*Le tombeau d'*ALLAN KARDEC, au Père Lachaise ; *le tombeau de* CAHAGNET, à Argenteuil.

Nota. — A titre de *Prime de remboursement*, les Portraits, les Ouvrages de propagande et tous ceux qui, sur le Catalogue, sont précédés d'un *, sont donnés aux abonnés du *Journal du Magnétisme*, jusqu'à concurrence du montant de l'abonnement.

Cette prime est remise gratuitement au bureau du Journal; elle est expédiée franco à ceux qui, en s'abonnant ou en se réabonnant, ajoutent 1 fr. 50 au prix de l'abonnement annuel, soit 7 fr. 50.

Cours de l'École pratique de Magnétisme et de Massage

La *Librairie du Magnétisme* publie tous les cours professés à *l'École pratique de Magnétisme et de Massage.*

Dans l'ordre où ils sont professés, les principaux cours sont :

1° *Anatomie descriptive*, à l'usage des gens du monde et des élèves de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage.* Cours professé par le docteur MOUTIN, recueilli et mis en ordre par PH. RENAUD. 1 vol.

2° *Histoire et philosophie du Magnétisme.* Cours professé par ROUXEL. 2 vol.

3° *Physique magnétique.* Cours professé par H. DURVILLE. 2 vol.

4° *Physiologie synthétique.* Cours professé par le docteur ENCAUSSE (PAPUS). 1 vol.

5° *Procédés et théories du Magnétisme.* Cours professé par H. DURVILLE. 1 vol.

6° *Expérimentation magnétique.* Cours professé par H. DURVILLE, DEMAREST, PH. RENAUD, JAMET. 1 vol.

7° *Massage.* Cours professé par PH. RENAUD. 2 vol.

8° *Pathologie et thérapeutique magnétiques.* Cours professé par H. DURVILLE. 5 vol.

Cette collection constitue l'enseignement méthodique le plus complet, le plus pratique qui ait paru sur le Magnétisme et le Massage. Elle remplace le *Traité expérimental et thérapeutique de magnétisme*, par H. Durville, qui devait paraître en 10 volumes.

Celui qui veut pratiquer le magnétisme ou le massage par profession, le médecin, l'amateur ou le père de famille qui veulent seulement le pratiquer au foyer domestique, trouveront là un guide sûr qui leur enseignera une méthode simple et facile, à la portée de tous, pour guérir ou soulager toutes les maladies.

Les cours principaux de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, forment une collection de 15 volumes, format in-18, reliés, qui sont illustrés de 8 à 900 portraits, figures, vignettes, etc.

Le prix de chaque volume est de 3 francs.

SOUSCRIPTION. — La collection complète des Cours sera remise au prix de 30 fr. au lieu de 45 :

1° Aux élèves de l'*Ecole* ;

2° Aux membres de la *Société Magnétique de France* ;

3° Aux médecins et aux abonnés du *Journal du Magnétisme* qui verseront dès maintenant cette somme au directeur de la *Librairie du Magnétisme.*

La Direction de l'*Ecole* et celle de la *Librairie du Magnétisme* espèrent que cette publication sera terminée en 1898.

ECOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

FONDÉE EN 1893

(*Enseignement supérieur libre reconnu par décision du 26 Mars 1895*)

Dirigée par le Professeur H. DURVILLE

Sous le Patronage de la **Société Magnétique de France.**

Directeurs-adjoints : MM. les Docteurs ENCAUSSE (PAPUS) et MOUTIN.

Administrateurs : MM. BEAUDELOT, DEMAREST et DURVILLE.

23, Rue Saint-Merri, 23

L'*Ecole* a pour but de former des praticiens expérimentés et de mettre le Magnétisme thérapeutique et le Massage à la portée des gens du monde.

L'enseignement est divisé en deux parties comprenant :

1° *Enseignement théorique et pratique*, se divisant en cours d'Anatomie descriptive de Physiologie, d'Histoire et Philosophie du Magnétisme, de Physique magnétique, de Procédés et Théories du Magnétisme, d'Expérimentation, de Pathologie et Thérapeutique magnétiques, de Massage, de Psychologie, etc., etc., par des médecins et des professeurs spéciaux.

2° *Enseignement clinique.*

La première partie de l'enseignement a lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à 8 h. 1/2 du soir, du 1er octobre au 30 juin, la seconde, toute l'année, le jeudi et le dimanche, à 9 heures du matin, à la *Clinique de l'Ecole.*

Après un examen passé devant une commission spéciale, les élèves qui ont les aptitudes suffisantes reçoivent un diplôme de *Magnétiseur praticien.* Un enseignement supérieur est destiné à former des professeurs.

Le magnétisme humain est une force inhérente à l'organisme et toute personne dont la santé est équilibrée peut guérir ou soulager son semblable. Dans la plupart des cas, sans connaissances médicales, l'homme peut être le médecin de sa femme; celle-ci, le médecin de son mari et de ses enfants. *L'aimant, le magnétisme terrestre et presque tous les corps ou agents de la nature peuvent servir d'auxiliaires.*

Dans les maladies graves où la vie est en danger, quelques magnétisations faites dans les règles de l'art suffisent presque toujours pour faire cesser les symptômes alarmants. Un parent, un ami, un domestique animé du désir de faire le bien, peut souvent acquérir en quelques jours les connaissances suffisantes pour guérir la maladie la plus rebelle, si les organes essentiels à la vie ne sont pas trop profondément altérés.

L'Enseignement de l'*Ecole* est destiné à obtenir ce résultat, autant qu'à former des magnétiseurs et des masseurs professionnels

En dehors de l'enseignement donné à l'*Ecole*, le directeur se met à la disposition de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, soit à Paris, en Province et même à l'Etranger, pour organiser le traitement au lit du malade et mettre un parent, un ami, en état de continuer le traitement.

Le directeur reçoit le jeudi et le dimanche, de 10 heures à midi; les autres jours, de 1 heure à 4 heures.

LA LIBRAIRIE DU MAGNÉTISME

23, Rue Saint-Merri, 23 — PARIS

La plus puissamment organisée de toutes les Librairies spéciales.

Edite les Ouvrages traitant du Magnétisme, du Spiritisme, de l'Occultisme, de la Timbrologie, etc.
Accepte en dépôt tous Ouvrages sur ces matières.
Se charge de l'impression pour le compte des Auteurs.
Fait la Commission et exporte à l'Etranger tous Ouvrages de Librairie.

DEMANDER LE CATALOGUE

Portraits, Gravures, Planches d'anatomie et Ouvrages anciens qui ne sont pas catalogués.

TRAITEMENT DES MALADIES

à la portée de tous les malades, par les aimants vitalisés du professeur H. DURVILLE

Les aimants vitalisés guérissent ou soulagent toutes les maladies. L'immense avantage qu'ils possèdent sur tous les autres modes de traitement, c'est qu'on peut, selon la nature de la maladie, augmenter ou diminuer l'activité organique et rétablir ainsi l'équilibre des forces qui constitue la santé. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès deviennent moins fréquents et la guérison se fait sans modifier son régime et ses habitudes.

Leur emploi se généralise dans le traitement des diverses maladies et plus particulièrement dans les cas nerveux, où les médicaments font souvent du mal, même en guérissant. Ces aimants comprennent plusieurs catégories :

Lames magnétiques

Au nombre de 4, elles s'emploient dans les cas suivants :

Le nº 1 : Contre la crampe des écrivains et des pianistes, les affections des bras, du bas des jambes, des pieds et l'organe génital chez l'homme.

Le nº 2 : Contre les affections des jambes, de la gorge et du larynx.

Le nº 3 : Contre les bourdonnements, la surdité, la migraine, les maux de dents, les névralgies, l'insomnie, les maux de tête et toutes les affections du cerveau, y compris les affections mentales. — Contre la sciatique.

Le nº 4 : Contre les affections des reins, des poumons, du foie, du cœur, de la rate, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la matrice et des ovaires. — Contre les maladies de la moelle épinière.

Ces lames, qui ne diffèrent que par la courbure et la longueur, ne répondent pas à tous les besoins; on fait des lames dites *spéciales* ne portant pas de numéro qui servent dans certains cas. — *Prix de chaque lame* .... 5 fr.

Plastrons magnétiques

Dans beaucoup de maladies anciennes et rebelles, une seule lame n'est pas toujours suffisante pour vaincre le mal. Pour obtenir une plus grande somme d'action, plusieurs lames sont réunies pour former des *plastrons*.

Les plastrons valent 10, 15 ou 20 fr., selon qu'ils ont 2, 3 ou 4 lames.

Barreau magnétique

Avec accessoires pour magnétiser les *boissons* et aliments.

Prix de chaque appareil .... 10 fr.

Bracelet magnétique

Bijou très élégant. — S'emploie contre tous malaises : maux de tête ou d'estomac, palpitations et battements de cœur, névralgie et migraine légères, douleurs dans les bras, crampe des écrivains et des pianistes, etc. etc. On le fait de quatre grandeurs : sans numéro pour les enfants; avec les numéros 1, 2, 3, pour les grandes personnes. Pour celles-ci, indiquer la grosseur du poignet par l'un des mots *petit, moyen, gros*.

Prix du bracelet, quelle que soit la grandeur .... 10 fr.

Ceinture magnétique hypogastrique

Souple, extensible, plastique. Sans que le tissu soit élastique, et seulement par les dispositions d'un plissé spécial, elle s'applique exactement sur l'abdomen, sans jamais descendre ni remonter. Deux lames magnétiques y sont adaptées, ce qui la rend non seulement hygiénique, mais curative.

Son emploi est d'une efficacité incontestable contre la chute, l'abaissement ou la déviation (antéversion, rétroversion, latéroversion) de l'utérus, la métrite chronique, les tumeurs, l'hydropisie; dans la grossesse et dans tous les cas où le ventre doit être maintenu. Pour ces derniers cas, on supprime les lames magnétiques.

Modèle riche, sans lames magnétiques .... 30 fr.
— avec deux lames magnétiques .... 40 fr.

Sensitivomètre

S'emploie surtout pour se rendre compte si les personnes sont susceptibles d'être endormies par le magnétisme ou par l'hypnotisme et pour mesurer leur degré de sensitivité. — *Prix de chaque sensitivomètre* .... 10 fr.

Les aimants du professeur H. Durville sont soumis à l'aimantation ordinaire et à une opération spéciale : la *vitalisation*, qui augmente considérablement leur puissance curative. Quoiqu'ils perdent peu de leur aimantation, la *force vitale* disparaît plus ou moins au bout de 1 à 4 mois, selon l'usage qu'on en fait. Il faut alors les renvoyer à l'*Institut* pour être revitalisés.

Prix de la vitalisation, pour chaque pièce simple .... 2 fr.
Prix de la vitalisation, nickelage ou garniture.. id .... 3 fr.

Les malades peuvent choisir eux-mêmes les appareils qui leur sont nécessaires; toutefois, dans les maladies compliquées, il est préférable d'exposer au directeur de l'*Institut*, la nature, la cause, les symptômes de la maladie, l'époque depuis laquelle on souffre, etc. En précisant le mode d'emploi, on indique les appareils que l'on doit employer avec le plus de chance de succès.

Toute demande doit être accompagnée d'un mandat à l'ordre de M. H. Durville, 23, rue St-Merri Paris. Pour les pays où les envois d'argent sont coûteux, on accepte le payement en timbres-poste, moyennant une augmentation de 15 0/0.

On demande dans chaque ville de France et de l'étranger, un représentant sérieux pour le placement des aimants vitalisés du professeur H. Durville. *Ces aimants guérissent ou soulagent toutes les maladies.* Fortes remises. — Ainsi, tout en rendant de grands services aux malades, on peut faire de beaux bénéfices. S'adresser à l'*Institut Magnétique*, 23, rue Saint-Merri.

CONSEILS PRATIQUES

Ceux qui ne suivent pas les *Leçons cliniques* de l'*Institut magnétique*, peuvent apprendre très facilement la pratique du Magnétisme en lisant les *Conseils pratiques* du professeur H. DURVILLE.

Rédigés dans un style simple et concis qui les met à la portée de toutes les intelligences, avec des exemples de guérison montrant la simplicité et la valeur de la méthode, ces *Conseils* permettent au père et à la mère de famille ainsi qu'à l'amateur d'appliquer le Magnétisme avec succès, au soulagement et à la guérison des diverses maladies dont leurs enfants, leurs parents, leurs amis peuvent être affectés. (Pour bien comprendre le mode d'application, ceux qui n'ont aucune idée du Magnétisme devront lire les *Procédés magnétiques* de l'auteur, brochure de propagande à 20 centimes.)

Les *Conseils pratiques* qui sont publiés s'appliquent aux cas suivants :

Anémie, Apoplexie cérébrale, Asthme, Ataxie locomotrice. — Catalepsie, Céphalalgie, Chute des cheveux, Congestion cérébrale, Constipation, Crampes, Crises de nerfs, Cystite. — Danse de Saint-Guy, Délire, Delirium tremens, Double conscience, Dyspepsie. — Eczéma, Encéphalite aiguë, Encéphalite chronique, Entérite, Entorse, Epilepsie, Etat nerveux, Etourdissements. — Fièvre cérébrale, Fièvre typhoïde, Fluxion de poitrine, Folie. — Gastralgie, Gastrite, Gastro-entérite, Glaucome, Goitre, Goutte. — Hallucinations, Hémiplégie, Hydropisie, Hypocondrie, Hystérie. — Ictère, Idiotie, Imbécilité, Impulsions, Insomnie. — Laryngite, Léthargie, Loupes, Lumbago, Luxations. — Mal de tête, Manies hystériques, Mélancolie, Méningite, Migraine, Myélite. — Nervosisme, Neurasthénie, Névralgie simple, Névralgie faciale, Névrose. — Obésité, Obsession, Ophtalmie, Otalgie, Otite. — Paralysie simple, Paralysie faciale, Phtisie pulmonaire, Pneumonie. — Sciatique, Scrofule, Somnambulisme spontané, Surdité, Surdi-mutité, Syncope. — Tic douloureux, Tumeurs. — Varices, Vertige, Vomissements incoercibles de la grossesse, etc., etc.

Chaque Conseil pratique, inséré dans un numéro du *Journal du Magnétisme*, est envoyé contre 50 centimes.

Le traitement de toutes les maladies sera successivement publié sous la forme d'autant de *Conseils pratiques*. En attendant que ce travail considérable soit achevé, le professeur H. DURVILLE se tient à la disposition des malades pour leur expliquer, par correspondance, tous les détails du traitement magnétique qu'ils peuvent faire, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un parent ou d'un ami dévoué. Pour cela, indiquer la cause probable de la maladie, la nature, les symptômes, etc.

Prix d'un Conseil pratique écrit spécialement pour un cas qui n'a pas encore été publié .... 10 fr.

SOMNAMBULISME

Dans un grand nombre de maladies compliquées, le médecin, qui ne voit pas dans les profondeurs de l'organisme, est souvent très embarrassé pour établir son diagnostic et prescrire le remède nécessaire à la guérison.

Dans l'un des états du sommeil magnétique, un bon somnambule lucide peut voir la nature, les causes, les symptômes du mal et le remède à y opposer. Le rapport du somnambule au malade s'établit par le contact ou par un objet appartenant à celui-ci (de préférence une mèche de cheveux, un vêtement porté sur la peau) n'ayant pas été touché par d'autres.

Mme Berthe, la célèbre Somnambule qui a donné tant de preuves de sa prodigieuse lucidité, reçoit à l'*Institut Magnétique*, 23, rue St-Merri, Paris, le jeudi et le dimanche, de 10 h. à midi ; les autres jours, de 1 h. à 4 h. et par correspondance.

BIBLIOTHÈQUE DU MAGNÉTISME

La *Bibliothèque du Magnétisme* se compose : 1º de plus de 5.000 vol. sur le Magnétisme, l'hypnotisme, le spiritisme, l'occultisme et toutes les branches du savoir humain qui s'y rattachent; 2º des collections complètes de presque tous les journaux du monde qui ont paru sur ces questions; 3º de plus de 40.000 gravures, portraits, autographes, médailles, articles de journaux et documents divers constituant un véritable musée du Magnétisme.

Pour faciliter l'étude du Magnétisme, tous les ouvrages sont prêtés au public aux conditions suivantes :

Abonnement de lecture : un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. (Les volumes sont loués au prix de 5 centimes par jour à ceux qui ne sont pas abonnés). Ils sont confiés contre nantissement et adressés dans toute l'Europe, aux frais des emprunteurs.

Le nantissement, qui est rendu au retour des ouvrages prêtés, doit représenter la valeur de ceux-ci.

La Bibliothèque, propriété de l'*Institut magnétique*, est ouverte tous les jours, dim. et fêtes exceptés, de 1 à 4 h. (Il n'y a pas de Catalogue imprimé.)

Les Annonces sont reçues au bureau du journal au prix de **deux francs** la ligne, mesurée au lignomètre de 6 points. La place qui leur est réservée étant limitée, l'insertion n'est pas garantie dans tous les numéros.

Le Gérant : A.-M. BEAUDELOT.

Paris. — Imp. A. MALVERGE, 171, rue Saint-Denis.